

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01704

Numéro SIREN : 839 096 906

Nom ou dénomination : 2MS Travaux

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000233

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



2544217

Dénomination : 2MS Travaux
Adresse : 1 rue de Naurouze 31130 Quint-fonsegrives -FRANCE-

n° de gestion : 2018B01704
n° d'identification : 839 096 906

n° de dépôt : P2021/000233
Date du dépôt : 06/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président



2544217

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Laurent GRANEL, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 2MS Travaux, 1 rue de Naurouze 31130 QUINT-FONSEGRIVES, RCS Toulouse 839 096 906, représentée par Maître Pascal FAURY de la SELARL AxiomAvocats, Espace Jeanne d'Arc, 9 rue Matabiau, 31100 TOULOUSE,

tendant à voir proroger de cinq mois le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020,

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

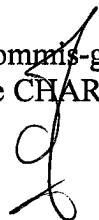
PROROGEONS le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de la SAS 2MS Travaux, 1 rue de Naurouze 31130 QUINT-FONSEGRIVES, RCS Toulouse 839 096 906,

Mais seulement dans la limite maximale de trois mois qui nous paraît suffisante en l'état, soit jusqu'au 30/09/2021,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

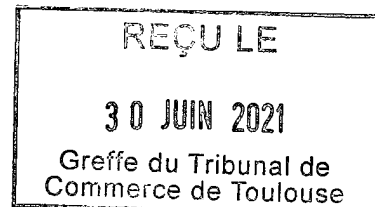
Fait à Toulouse, le 05/07/2021

Le commis-greffier,
Anne CHARRAS



Le Président du tribunal de commerce
Laurent GRANEL





2MS TRVAUX
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 Rue de Naurouze 31130 QUINT-FONSEGRIVES
839 096 906 RCS TOULOUSE

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de TOULOUSE

LE SOUSSIGNE ERIC MERLY

Agissant en qualité de Gérant de la société LUSIS, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 100 euros, dont le siège social est 1 Rue de Naurouze 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 458 402 RCS TOULOUSE,

elle-même Président de la société 2MS TRVAUX, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 1 Rue de Naurouze 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 096 906 RCS TOULOUSE,

Ayant pour avocat la société AxiomAvocats, Me Pascal FAURY, Avocat inscrit au barreau de TOULOUSE, domiciliée Espace Jeanne d'Arc, 9 rue Matabiau, 31000 TOULOUSE, Tél : 05 61 11 05 60,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 2MS TRVAUX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020,

Que, conformément à l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait organiser la séance de l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'en raison d'un changement de cabinet d'expertise comptable au niveau de l'ensemble des sociétés du groupe auquel elle appartient, l'établissement des comptes sociaux a pris du retard.

Compte tenu de ce décalage, le Commissaire aux Comptes de la société LUSIS, tête de groupe, qui effectue sa mission de certification des comptes sociaux pour la première année n'a toujours pas pu réaliser ses travaux. Dès lors, la société 2MS TRVAUX qui souhaite procéder à l'approbation de ces comptes à la même date que l'ensemble des sociétés du groupe auquel elle appartient, n'est pas en mesure d'organiser valablement la séance de l'Associé unique à l'effet de statuer sur lesdits comptes dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2MS TRVAUX, à bénéficier d'un délai supplémentaire de CINQ (5) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à l'approbation de l'associé unique de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 alinéa 3 susvisé.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

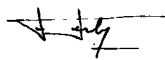
La présent requête est signée par voie électronique dans le cadre des dispositions des articles 1125 à 1127-4 du Code civil ; via l'application e-Acte sous signature privée de la plateforme du CNB. Elle a la même valeur probante que l'écrit papier conformément aux dispositions des articles 1174, 1366, 1367 et 1375 du Code civil et porte tous les éléments conformes à la réglementation en vigueur nécessaires à l'identification du signataire et à la conservation de l'acte.

Fait à TOULOUSE
Le 30 juin 2021

Le Président
P/LUSIS
Eric MERLY

Signé par LUSIS rpst Eric MERLY
Le 30/06/2021

 Signed with
universign



Pour copie certifiée conforme

